

Sujet: [INTERNET] enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIERE

De : Columbo <roger.colombeau@gmail.com>

Date : Wed, 10 Oct 2018 15:29:22 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le président de la commission d'enquête.

Méthanisation OUI ! En ville NON !

Pour étaler des reliquats soi-disant inodores en Indre (2/3) et Haute-Vienne (1/3), quel esprit tordu peut penser à installer une usine de méthanisation au milieu de lotissements, écoles, établissement d'aide aux handicapés (de l'autre côté de la rue), commerces (charmantes odeurs pour les restaurants !), ..., alors qu'en bordure de l'autoroute A20, des zones en désertification pourraient facilement supporter la noria des camions journaliers d'une telle usine.

Le fallacieux argument de la proximité du branchement au réseau local de gaz doit-il être pris au sérieux à notre époque où la mécanisation permet d'installer rapidement des conduites sécurisées ?

Les nuisances sont multiples dans un environnement urbain : odeurs qu'il est impossible de juguler en permanence, torchère indiquant un risque non négligeable n'ayant pas sa place en ville, noria de véhicules poids lourds dans un quartier "fermé" aux accès limités, impacts certains sur les établissements à proximité (cheminement d'handicapés en acquisition d'autonomie, école d'enfants pouvant être directement touché par les débordements polluants, commerces en expansion dans la zone proche) et sur les différents lotissements entourant la zone de traitement.

Qui peut dire aujourd'hui qu'il n'y a pas de danger alors que le risque zéro n'existe pas ? Les protagonistes qui pensent "euro" (business is business) dans le contexte actuel de réflexions environnementales doivent reprendre leur copie et chercher un endroit plus approprié à l'implantation de leur centrale.

--

Roger Colombeau
Lotissement la Sapinière
13 impasse du petit bois
87920 Condat sur Vienne